

# TP GESTIONNAIRE COMPTABLE ET FISCAL



**DÉLAI D'ACCÈS :**  
JANVIER/SEPTEMBRE

**DURÉE :**  
455 HEURES (65J)

**CAPACITÉ D'ACCUEIL :**  
JUSQU'À 8 APPRENANTS

**FORMATION :**  
MIXTE

**PARCOURS :**  
DIPLÔMANT

**PRIX :**  
7862€ HT / 9434.40€ TTC\*

**TAUX DE SATISFACTION :**  
NÉANT

**TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE :**  
NÉANT

**TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER :**  
NÉANT

**TAUX D'ABANDON :**  
NÉANT

**TAUX DE RÉUSSITE PARTIELLE :**  
NÉANT

**TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI :**  
NÉANT

*L'ensemble des indicateurs de performance se réfèrent aux sessions 2025*

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Le gestionnaire comptable et fiscal établit pour l'entreprise les différents documents comptables, fiscaux nécessaires à l'analyse patrimoniale et de gestion de l'année ou pluriannuelle.

### Prérequis :

Classe de terminale ou équivalent et expérience professionnelle d'environ 6 mois (connaissance de l'entreprise de tout secteur : bâtiment, industrie, services).

Bon niveau en français (lecture de textes administratifs et juridiques, rédaction de comptes rendus).

Cet emploi nécessite l'utilisation permanente des outils bureautiques, il est nécessaire d'avoir un niveau de connaissances en informatique et bureautique (traitement de texte, tableur, etc.) et de les utiliser avec aisance.

### Contacts :

**Pôle Direction :** Le bureau de l'association de gestion du CFA FPA-HSE FRANCE. Le Président est élu pour un mandat de 3 ans.

**Pôle Administratif :** Responsable - BONNET Margot

### Pour qui :

- Salarié en formation continue
- Demandeur d'emploi
- Tout public
- Toute personne en situation de handicap

### Modalité d'accès :

Processus de préinscription par mail : [info@fpa\\_hse.fr](mailto:info@fpa_hse.fr)

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone : 03.29.27.31.07

**Pôle Comptabilité :** Responsable - DUREUX Louisa  
Comptable - DUREUX Sarah

**Pôle Pédagogique :** Responsable - DUREUX Louisa

**Pôle Qualité :** Responsable - SABATIER Margaux

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1 ETABLIR ET PRÉSENTER LES ARRÊTÉS COMPTABLES PÉRIODIQUES ET ANNUELS

2 RENSEIGNER ET CONTRÔLER LES DÉCLARATIONS FISCALES

3 ETABLIR ET PRÉSENTER DES ÉTATS PRÉVISIONNELS DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

## RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

- Accueil des apprenants dans une salle virtuelle dédiée à la visioconférence
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets / Exercices d'application
- Quiz / Evaluations
- Mise à disposition en ligne de documents supports pendant la formation.

## MODALITÉS DE CERTIFICATION : \*\*

### Résultats attendus à l'issue de la formation :

- Obtention du Titre Professionnel de Gestionnaire comptable et fiscal (niveau 5)

### Modalité d'obtention :

1ère partie : durée 4h15 (Mise en situation professionnelle) ; 2ème partie : durée 50 min (Entretien technique : durée 30 minutes ; Entretien final : durée 20 minutes) Durée totale : 05h05

### Détails sur la certification :

- Absence de passerelle. Pas de lien avec d'autres certifications. Les 3 blocs de compétences peuvent être obtenus en intégralité ou de façon indépendante.

### Type d'emplois accessibles :

Comptable gestionnaire, Comptable, Comptable unique, Comptable général, Collaborateur de cabinet d'expertise comptable, Chef comptable, Responsable comptable, Responsable comptable et financier

## SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : \*\*\*

### Evaluation des acquis :

- En cours de formation (QCM, Mise en situation)

### Evaluation périodes d'application pratique

- Bilan de la période en entreprise

### Certification TP, CCP

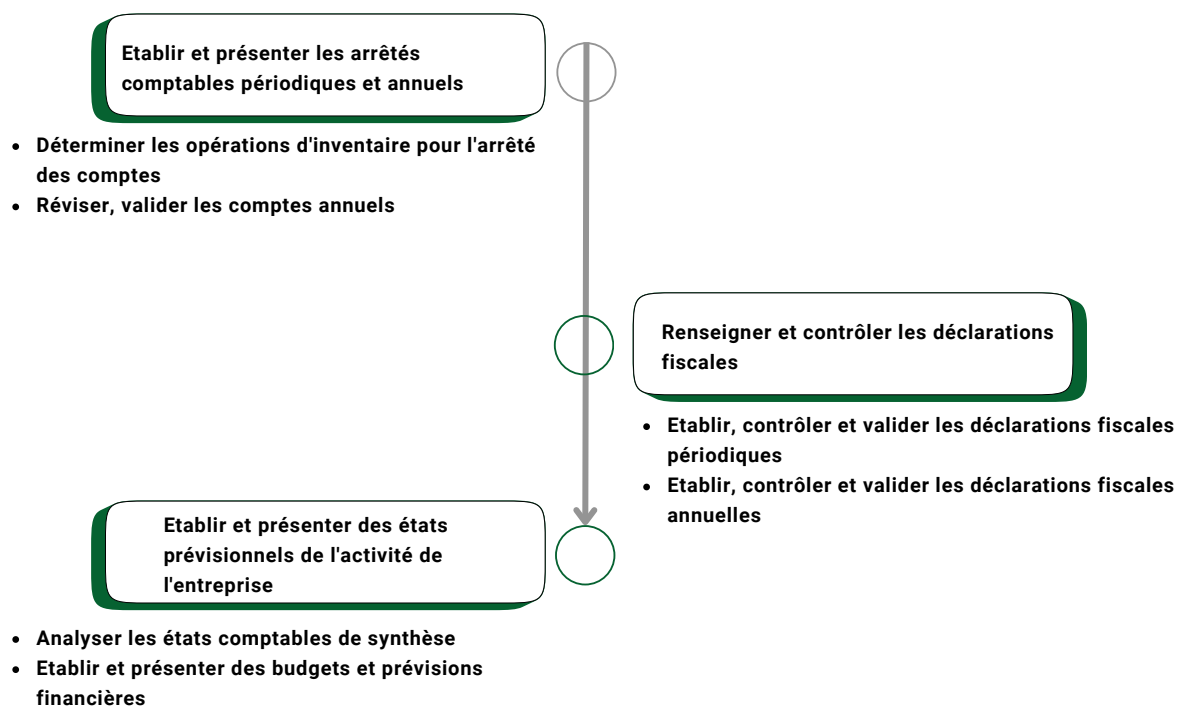
### Délibération du jury sur la base :

- du dossier professionnel,
- des résultats aux épreuves de la session d'examen,
- de la mise en situation professionnelle,
- de l'entretien final

### Evaluation satisfaction

- Enquête de satisfaction stagiaire.

# CONTENU DE LA FORMATION :



## ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Formatrices spécialisées en secrétariat et comptabilité / enseignement : DUREUX Louisa - comptable sénior associée dans un cabinet d'expertise comptable, plus de 20 ans d'expérience en secrétariat de direction et comptabilité - paie, ☎ 06.66.85.03.37 et BONNET Margot, spécialiste en secrétariat, comptabilité et paie, ☎ 07.83.83.44.49

Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

## ACCESSIBILITÉ :

Nos formations à distance sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve d'adaptations possibles. Les supports sont transmis dans des formats numériques accessibles (PDF lisibles par lecteur d'écran, police sans empattement, contraste adapté). Les vidéos sont sous-titrées sur demande. La plateforme utilisée (Zoom, Teams, ou autre) permet l'affichage en plein écran, l'utilisation de sous-titrage automatique et l'accès via lecteur d'écran. Un référent handicap est disponible pour étudier chaque situation individuelle et proposer des aménagements (temps supplémentaire, reformulation des consignes, assistance technique, etc.). Pour toute demande d'aménagement, merci de contacter notre référent handicap à l'adresse suivante : DUREUX Frédéric - info@fpa-hse.fr - 06 18 30 36 01

\*Tarifs préférentiels adhérents FNA Alsace-Lorraine

\*\* Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, tout candidat à la formation dispose d'un droit de recours en cas de contestation des conditions ou des résultats de l'évaluation. Une procédure de recours est mise à disposition sur simple demande auprès du référent pédagogique DUREUX Louisa 06.66.85.03.37 louisadureux@fpa-hse-france.fr.. Le recours doit être formulé par écrit (mail ou courrier) dans un délai de 15 jours après la notification des résultats. Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, tout candidat à la formation dispose d'un droit de recours en cas de contestation des conditions ou des résultats de l'évaluation. Une procédure de recours est mise à disposition sur simple demande auprès du référent pédagogique DUREUX Louisa 06.66.85.03.37 louisadureux@fpa-hse-france.fr. Le recours doit être formulé par écrit (mail ou courrier) dans un délai de 15 jours après la notification des résultats.

\*\*\* Si vous souhaitez nous faire part d'une réclamation, nous vous invitons à nous contacter par mail : info@fpa-hse.fr

À réception de votre réclamation, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés et vous tient informés des actions complémentaires mises en œuvre.



12 route du Donon  
88110 ALLARMONT  
03.29.27.31.07

Document créé le 20/01/2026  
Version du programme : 1

RNCP37949 - TP-36T31401